

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUCHAUD**

**du 23 Octobre 2020**

## **Présents :**

- **Mr B. LAMONERIE – Président CCILAP**
- **Mme ML. LACOSTE – Maire d'Excideuil et vice présidente CCILAP en charge de l'habitat**
- **Mme C. POURCEL**
- **Mme MD. BONIFACE**
- **M. C. PLUQUET**
- **M. S. LEGROS**
- **M. V. LEROY**
- **M. F. VAN BOVEN**
- **M. D. VAZEILLE**
- **M. P. BOLLON**
- **Mme D. GOMEZ-MARTIN**

## **Excusés :**

- **Mme F. CONDAMINES**
- **Mme C. LELAISANT**

La réunion du conseil municipal commence par une minute de silence en hommage à Samuel PATY.

**Présentation du programme « HAPPY HABITAT »** par Mme LACOSTE et M. LAMONERIE.  
Distribution et commentaire du Power Point « Happy Habitat, des aides pour rénover votre logement ». Les conseillers municipaux sont un bon relai de cette information.

## **Taxe d'aménagement :** Présentation par M. LAMONERIE

La taxe d'aménagement existe sur la majorité du territoire français et devient obligatoire avec le PLUI.

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation ...)

Cette taxe est payable une seule fois.

Elle est fixée par la DIRECCTE . Le taux peut varier de 1 à 5 %. La communauté de commune a décidé d'appliquer un taux de 3,5 %.

La mise en place de cette taxe d'aménagement permettra de donner des moyens pour demain.

La communauté de communes doit être un outil d'investissement pour les communes.

## **Délibération sur la sécurisation de la Voie Communale 301 :** Présentation du dossier par Mme C. POURCEL

Remise d'un document commenté qui présente les deux propositions envisagées :

- création de zone de délaissés le long de la voie communale 301 : avantages et inconvénients.
- création d'un chemin puis utilisation de la piste d'autoroute : avantages et inconvénients.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la solution N° 1 : création de délaissés dur le bord de la VC 301.

## **Délibération Rapport sur le prix et la qualité du service CCILAP de l'assainissement collectif et non collectif.**

**Registre nominatif plan départemental d'alerte et d'urgence :** Présentation du dossier par Mme D. GOMEZ-MARTIN

- Ce registre est obligatoire dans les communes. Il doit être tenu à disposition du préfet.
  - Une liste des personnes de plus de 65 ans a été réalisée à partir de la liste électorale. 72 personnes ont plus de 65 ans à Brouchaud en 2020 (sur 199 inscrits).
  - Un courrier d'explication et des modalités d'inscription va être adressé à chaque personne à son domicile.
  - Chaque personne pourra s'inscrire sur cette liste qui sera remise à jour chaque année.
- Les coordonnées de la personne référente de ce dossier figurent sur le courrier (Mme D. GOMEZ-MARTIN).

Afin d'informer la population, une information sera diffusée via Panneau Pocket.

**Achat d'un défibrillateur :** Présentation du dossier par Mme D. GOMEZ-MARTIN

Le défibrillateur est un équipement obligatoire pour les communes qui possède un lieu de rassemblement public (décret N° 2018-1186 du 19 décembre 2018) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la catégorie à laquelle appartient la salle des fêtes de Brouchaud.

Il existe différents équipements possibles selon que le défibrillateur sera installé en intérieur ou en extérieur.

Différents devis ont été demandé aux sociétés qui ont équipé les communes environnantes.

Présentation des devis aux membres du conseil municipal.

Il a été décidé de s'équiper d'un défibrillateur qui sera installé en extérieur.

Un devis est retenu : celui de Sécurité Activ Incendie dont le siège se situe à Boulazac.

Dans le même temps il a été demandé un devis pour assurer une formation « des gestes qui sauvent ».

Ont été contacté l'ADPC 24 à Sarliac sur l'Isle et Sécurité Activ Incendie.

Présentation du programme de formation aux membres du conseil municipal.

Le devis de Sécurité Activ Incendie a été retenu.

La formation dure 2 heures. Il s'agit de donner l'alerte et prévenir les secours, mettre en PLS, utiliser le défibrillateur et traiter les hémorragies en attendant les secours.

L'organisme viendra avec un mannequin articulé qui sera désinfecté entre chaque manipulation, et un défibrillateur d'exercice qui sera mis à disposition.

Mme GOMEZ-MARTIN va contacter la société Sécurité Activ Incendie pour obtenir un devis plus affiné ..

**Déchets et points d'apport volontaire :**

Des containers déchets type « redevance incitative » vont être installés sur les secteurs suivants :

- Le bourg
- La Gilardie et Puybouchey seront regroupés à Puybouchey
- la Prunerède et la Meyssellie seront regroupés
- Saint Just ???

**Gîtes de France :**

Cotisation de 730 E/an validée pour l'année à venir.

### **Tarifs des écoles primaires de Thenon :**

Le tarif passe à 850 € par an et par enfant en 2021, 950 € en 2022, 1050 € en 2023 et 1150 € en 2024. Le tarif pour 2020 est maintenu à 700 € par enfant.

### **Encaissement de chèque :**

Remise d'un chèque de 560 € correspondant à la location des gîtes par une entreprise.

### **Déplacement du compteur électrique de la Prunerède :**

Montant des travaux estimés à 8923,93 €. Vu le montant le conseil décide de ne pas donner suite mais de réaliser des aménagements qui intégreront le compteur afin de le protéger.

### **Cérémonie du 11 Novembre :**

En lien avec la sécurité sanitaire COVID pas de manifestation publique.

### **Fêtes de Noël :**

En lien avec la sécurité sanitaire COVID pas de manifestation publique. Il ne sera pas possible de réunir les enfants.

Il est proposé que le Père Noël distribue les jouets à domicile le 12 Décembre. Il assurera sa tournée en 2 CV. La 2 CV sera pilotée par Vincent LEROY.

### **Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine :**

L'objectif du conservatoire est de protéger la faune et la flore des territoires. Les personnes du conservatoire sont venues à Brouchaud et ont rencontré Mme POURCEL et Mme BONIFACE. Elles ont indiqué que les Causses étaient le seul endroit en Nouvelle Aquitaine où elles ont pu observer des lézards ocellés. Elles ont ciblé quelques parcelles où elles souhaiteraient développer quelques projets.

Elles viendront au prochain conseil municipal le 20 Novembre à 20h.

### **Questions diverses :**

Cours collectifs de sophrologie : Le jeudi soir à la salle des fêtes de Brouchaud. Durée du cours 1 h. tarif prévisionnel 6 à 7 € la séance.

La personne qui fera le cours est diplômée. Elle paiera 50 € /mois pour la location de la salle avec chauffage et 40 € /mois pour la location de la salle sans chauffage.

### **Réfection de la voirie à la Meyssellie.**

Les travaux ne sont toujours pas terminés. Des relances régulières sont réalisées par C.Pourcel.

### **Lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoïse :**

L'ambrosie est une plante hautement allergisante pour l'homme. Le référent communal est François VAN BOVEN. Il s'agira de repérer si de telles plantes poussent sur la commune afin de les détruire.

### **Délibération de l'inter communalité à propos du pouvoir de police :**

Ce pouvoir est laissé au maire.

### **Elections des sénateurs :**

Serge Mérillou et Marie-Claude Varailles ont été élus.

Taxe départementale de péréquation des taxes additionnelles et des droits d'enregistrement :

La commune a perçu 14355,40 €.

Réunion du comité Enfance et Jeunesse :

La réunion s'est tenue le 22 octobre. Un compte rendu nous sera adressé.

La SPA :

La contribution communale s'élève à 0,85 € par habitant pour 2021 (0.80 € en 2020).

Beaucoup d'accueil de chats (400) et chiens (397) cette année.

Restos du coeur :

Budget de 350 E. Mme BONIFACE va appeler pour savoir quels sont les besoins. Les achats se feront au Carrefour de Thenon.

Repas des aînés :

En lien avec la sécurité sanitaire COVID pas de manifestation publique. Il n'y aura donc pas de repas. Un ballotin de chocolat sera porté aux personnes de plus de 70 ans.

Le verger :

La récolte des pommes est faite. De la compote est en cours de préparation par MD. BONIFACE. S. LEGROS ET F. VAN BOVEN travaillent sur la mise en fonction d'une presse de 500l d'un diamètre de 1,20m.

Il faudrait passer la herse avant l'hiver pour aérer la terre et permettre une meilleure croissance des arbres. A voir avec M. CANAT.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 20 Novembre à 20 heures.**